

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [labarrek](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8f27ba66011ea2705e8d84cc>

Date d'obtention : 2021-03-19 19:43:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors de la réception d'une demande, on peut se référer à l'aide mémoire qui est fourni dans la trousse Sexto. Il faut d'abord évaluer le contexte dans lequel les événements se sont déroulés (l'amorce); ensuite, il faut savoir (la nature) des gestes posés et des images qui ont été partagées, les personnes impliquées et l'ampleur de la situation; viendra ensuite la vérification des (intentions) qui sont derrière le partage des images, c'est-à-dire que l'on doit savoir ce que voulait faire l'instigateur avec ces photos ou ces images; en dernier lieu, il faut savoir quelle est (l'étendue) du partage des photos et de la propagation des images et vidéos selon le cas. En aucun moment, l'intervenant ne doit consulter les images (la description que l'on inscrira sur la grille d'évaluation de l'incident suffira). Sur cette grille d'évaluation, on pourra voir l'étendue de la situation et on pourra identifier les personnes qui sont impliquées. Les étapes sont donc de compléter cette grille, rencontrer les élèves impliqués un à un, bien les identifier sur la grille, signer (intervenant et élève), confisquer le cellulaire et contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Une situation de Sexto peut être simple et rester simple en intervention: où tous les élèves collaborent, rien de malveillant. Il peut aussi y avoir des situations Sexto qui nécessitent des interventions complexes, avec plus d'élèves et où il peut y avoir des nouveautés le jour suivant. Un acte peut être malveillant ce qui nécessite une intervention policière immédiate. Que ce soit une simple intervention avec un seul élève ou une intervention plus complexe avec plusieurs élèves qui collaborent ou non, il faut être assidue à remplir la grille adéquatement afin d'avoir toujours toutes les informations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Probablement l'étape qui nécessite de confisquer le cellulaire afin de s'assurer que les photos ou les vidéos ne se propageront plus (par cet élève). Les adolescents sont très souvent réticents de laisser leur cellulaire ce qui engendre l'intervention policière plus vite et immédiate.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf